



Centre Communal d'Action Sociale De LAMBESC

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Année 2025

Rappels sur le Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS est un établissement public administratif communal.
Il possède son autonomie financière, un budget propre.

Le CCAS est chargé de mettre en œuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux en coordination avec les institutions publiques et privées et d'évaluer les besoins sociaux des populations concernées par le CCAS : les enfants, les familles, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes en difficultés.

I. SITUATIONS FINANCIERES 2024

A. Les aides facultatives du CCAS : 2023 et 2024

Nature de l'aide	Nombre de dossiers 2023	Nombre de dossiers 2024
Aide d'urgence	71	54
Logement Loyer, charges, caution, eau, EDF gaz, chauffage, assurance	24	48
Aides aux familles Scolarité, cantine, transport scolaire, voyages scolaires, périscolaire, frais d'obsèques, Accueil de loisirs	13	22
Les Seniors Téléassistance Repas foyer restaurant	109	115
Aide au permis de conduire	2	3
Avance remboursable	1	2

Montants	2023	2024
Montants des aides facultatives	18 973,20 €	23 884,24 €
Montant d'aide de la SEM	1 295,13 €	2 181,77 €

Etats de la demande en logements sociaux au 31/12/2024

Typologie	Nombre total de demandes enregistrées par le CCAS (habitants de Lambesc)	Nombre de nouvelles demandes enregistrées par le CCAS en 2023 (habitants de Lambesc)	Nombre de nouvelles demandes enregistrées par le CCAS en 2024 (habitants de Lambesc)	Nombre de logements attribués en 2021	Nombre de logements attribués en 2022	Nombre de logements attribués en 2023	Nombre de logements attribués en 2024
T1	128	40	27	3	4	1	2
T2					15	8	9
T3	61	24	17	5	30	8	12
T4	49	14	21	6	9	3	4
T5					2	1	2
TOTAL	238	78	65	14	60	21	29

B. L'estimation des résultats de l'année 2024

- **Section de fonctionnement** – perspective au 31/12/2024 :
 - ✓ DEPENSES : 118 720,17 €
 - ✓ RECETTES : 132 377,00 €

- **Section d'investissement** – perspective au 31/12/2024 :
 - ✓ DEPENSES : 500,00 €
 - ✓ RECETTES : 1 381,19 €

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 PROVISOIRE **VUE D'ENSEMBLE** **EXECUTION DU BUDGET**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
REPORTS 2023		54 437,29 €		33 110,92 €		87 548,21 €
REALISATIONS	118 720,17 €	132 377,00 €	500,00 €	1 381,19 €	119 220,17 €	133 758,19 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	118 720,17 €	186 814,29 €	500,00 €	34 492,11 €	119 220,17 €	221 304,40 €
Résultat 2024		68 094,12 €		33 992,11 €		102 086,23 €

C. Les actions et manifestations organisées par le CCAS en 2024

- Poursuite du développement de l'action sociale dans toute la pyramide des âges en répondant à la demande sociale ou en anticipant sur celle-ci
- Aide sociale d'urgence pour réduire les difficultés ponctuelles
- Accompagnement socio-économique des familles par l'UDAF
- Organisation de remise de la médaille des familles aux mères éligibles.
- Partenariat avec la Société des Eaux de Marseille relative à la prévention des impayés d'eau et d'assainissement
- Aide aux activités sportives associatives par l'intermédiaire des coupons sport (convention ANCV)
- Opération canicule
- Opération Solidarité Hiver
- Opération Colis de Noël aux séniors éligibles à partir de 80 ans
- Aide aux demandeurs d'emploi aux transports interurbains
- Aide à l'accès à la vie culturelle et associative locale, aux spectacles locaux
- Prévention en faveur du logement social et de l'emploi
- Avances remboursables
- Aide au permis de conduire
- Aide exceptionnelle aux familles les plus démunies pour les fêtes de fin d'année
- Ateliers Bouger Agé

II. ORIENTATION 2025

A. Les actions envisagées en 2025

- Poursuite des actions menées en 2024
- Vigilance accrue pour éviter que les familles bénéficiaires d'aides basculent dans l'assistanat
- Organisation de rencontres à thèmes afin de créer des partenariats avec d'autres CCAS
- Extension de l'aide au permis de conduire à la conduite accompagnée
- Partenariat avec EDF relative à l'aide des dépenses énergétiques
- Mise en place d'un partenariat avec la CARSAT pour instruction dossiers retraites

B. Les prévisions budgétaires 2025

Les principales dépenses de fonctionnement concernent :

- Le remboursement de la rémunération des agents mis à disposition du CCAS (77 000 €)
- Les secours d'urgence (7 000 €) et les aides facultatives (47 944 €)
- L'aide au permis de conduire (5 000 €)
- La téléassistance et l'UDAF (15 000 €)
- Les colis de Noël (+ 80 ans) (13 600 €)

La principale ressource provient de la subvention versée par le budget de la Commune :

- La prévision 2025 devrait être identique à celle de l'an dernier soit une subvention communale d'un montant de 125 000 €. Il s'agit d'une subvention d'équilibre.